



Cartographie des capacités humanitaires des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH) et des ONG axées sur le handicap au Cameroun

Commanditée par: CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V.

Préparée par : Nadège Takougang, Consultante Indépendante

Novembre 2022



Le projet "Phase 3 – Leave no one behind!" est mis en œuvre en partenariat avec Handicap International e.V. (HI) et l'Institut de droit international de la paix et des conflits armés de l'université de la Ruhr à Bochum (IFHV).

TABLE DES MATIERES

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	4
ABBREVIATIONS.....	5
REMERCIEMENTS.....	7
RESUME EXECUTIF.....	8
1. INTRODUCTION.....	12
1.1 Contexte de l'étude.....	12
1.2 Objectifs de l'étude.....	13
2. METHODOLOGIE.....	14
3. RESULTATS DE L'ETUDE.....	17
3.1 Description des organisations interrogées.....	17
a. État de l'enregistrement des OPH.....	17
b. Réponses par région.....	19
c. Couverture géographique des organisations.....	20
d. Type de handicap des leaders d'OPH.....	22
e. Genre et leadership des OPH.....	23
f. Les membres d'OPH.....	24
g. Les types d'organisations.....	25
3.2 Réseaux, partenariats et collaboration.....	26
3.3 Expérience humanitaire.....	31
4. LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS.....	37
4.1 Bonnes pratiques et leçons apprises.....	37
4.1.1 Quelques bonnes pratiques.....	37
4.1.2 Quelques leçons apprises.....	41
4.2 Recommandations.....	42
5. BESOINS EN RENFORCEMENTS DES CAPACITES.....	44
6. CONCLUSION.....	48
Références Bibliographique.....	49
Annexes.....	50
Annexe 1: Liste des personnes interviewées.....	50
Annexe 2: Questionnaire pour les OPH.....	56

Liste des figures

Figure 1: Etat de l'enregistrement des OPH.....	18
Figure 2: Nombre de répondants par région	19
Figure 3: Répartition géographique des organisations.....	21
Figure 4: Type de handicap des leaders d'OPH.....	22
Figure 5: Genre des leaders d'OPH.....	23
Figure 6: Nombre de membre des OPH	24
Figure 7: <i>Connaissances sur les autres organisations</i>	26
Figure 8: Réseaux d'organisations mentionnés par les OPH.....	28
Figure 9: OPH membres des réseaux n'ayant pas un focus sur le handicap	29
Figure 10: Collaboration avec les acteurs humanitaires.....	31
Figure 11: Nature des crises humanitaires	32
Figure 12: Statuts des OPH ayant participé à la réponse humanitaire	33
Figure 13: Niveau d'intervention des OPH dans la réponse humanitaire	34
Figure 14: Raisons de la non-participation à la réponse humanitaire	35
Figure 15: Les limites à l'engagement des OPH dans la réponse humanitaire	36

Liste des tableaux

Table 1: Chronogramme et participants aux groupes de discussion	15
Table 2: Repartition régionale des femmes leaders d'OPH	23
Table 3: Type d'organisation ayant participé à l'étude	25
Table 4: Pourcentage d'OPH membres de réseaux par région	27
Table 5: OPH travaillant dans des zones de conflits armés	30
Table 6: Participation des OPH à l'action humanitaire	30
Table 7: Compréhension des concepts humanitaires	32

ABBREVIATIONS

ACCRONYMES	SIGNIFICATION
ACHPR	African Commission on Human Right and People's Rights
AHAC	Association des Handicapés Actifs du Cameroun
ANAC	Association Nationale des Aveugles du Cameroun
APAC	Association pour la promotion des albinos au Cameroun
APHBTB	Association des personnes handicapées de Bassamba, de Tonga, et de Bazou
ASFH –Cam	Avocat sans Frontières humanitaire du Cameroun
ASSEM	Association Soutien Scolaire aux Enfants Malades
CBM	Christian Blind Mission
CAMCULL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CAMAC	Cameroon Association of Blind Women
CAMB	Centre d'Accueil des Mineurs de Bertoua
CAMFAAS	Cameroun forum for agricultural advisory service
CAMNAFAW	Cameroon National Planning Association for Family Welfare
CBCHS	Cameroon Baptist Convention Health Services
CBM	Christian Blind Mission
CDHC	Commission des droits de l'homme au Cameroun
CFO	Cameroon Freedoms Observatory
CMB	Centre Multifonctionnel de Bepanda
CNDHC	Commission Nationale des Droits de l'homme au Cameroun
CSCC	Coalition de la Société Civile du Cameroun
CUAPWD	Coordination Unit of Associations of Persons with Disabilities
FECASDEP	Fédération Camerounaise des Sports pour Déficients Physiques

FECASDI	Fédération Camerounaise des Sports pour Déficients Intellectuels
IASC	Inter-Agency Standing Committee
JSDI	Jeunes Solidaires Pour le Développement Inclusif
OI	Organisations internationales
OLPC	Observatoire des libertés publiques au Cameroun
PVH	Personnes vivant avec un handicap
MABVI	Movement of Angry Blind And Visually Impaired
MINAC	Ministère des arts et de la culture
MINAS	Ministère des affaires sociales
MINAT	Ministère de l'administration territoriale
NGO	Organisation Non-Gouvernementale
NSW	Network of Women with Disabilities
NU	Nations Unies
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OPH	Organisation de personnes vivant avec le handicap
PROMHANDICAM	Services pour la Promotion des Handicapés du Cameroun
RECODH	Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme
SOPHAD	Solidarité des Personnes Handicapées pour le Développement
UEBC	Union des Eglises Baptistes du Cameroun

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée pour le compte de Christoffel-Blindenmission Cameroun (CBM Cameroun) par Mme Nadège TAKOUGANG, consultante indépendante spécialisée dans l'inclusion du handicap, sous la supervision de l'équipe CBM suivante à qui nous adressons nos sincères remerciements : M. Isaac Yves NYENGUE BAHANAK, Mme Laura MASUCH, M. Sefenu ADZINYO, Mme Barbara ACHWE et Mme MOKOM NJANG.

Nous tenons à remercier certains réseaux nationaux d'OPH qui nous ont accompagné dans cette étude et nous ont permis d'atteindre les leaders d'OPH dans les dix régions du Cameroun : notamment la Platform Inclusive Society for Persons with Disabilities for Inclusive Society, CUAPDW et PROMHANDICAM.

Nous tenons également à remercier les partenaires de CBM qui ont facilité les visites de terrain et assuré l'organisation logistique et la participation des OPH à cette étude. Il s'agit notamment du CBCHS dans la région du Nord-Ouest, du PCRS dans la région du Sud-Ouest et du projet CODAS CARITAS sur le handicap dans la région Nord.

Merci à toutes les organisations de personnes handicapées, les ONG axées sur le handicap, les ministères de tutelle (MINAS et MINAT) et les organisations humanitaires internationales qui ont participé à cette étude.

RESUME EXECUTIF

Les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les crises humanitaires et les catastrophes naturelles. Les barrières environnementales, institutionnelles et comportementales entravent leur participation à l'action humanitaire. CBM travaille avec des partenaires pour mettre en œuvre des réponses humanitaires inclusives pour les personnes handicapées, afin de soutenir les personnes touchées par les crises humanitaires et influencer positivement le travail de la communauté humanitaire au sens large.

La phase 3 du projet - Leave No One Behind, un projet de consortium avec trois partenaires - est une combinaison d'actions globales et locales qui visent à faire bénéficier à la communauté humanitaire au sens large en diffusant et en rendant opérationnelles les lignes directrices du Comité permanent interorganisations (IASC) sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire par le biais d'une programmation et d'une coordination incluant les personnes handicapées.

L'objectif de l'exercice de cartographie est d'évaluer et de documenter l'implication des OPH nationales et locales et des ONG nationales/locales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans la coordination humanitaire, ainsi que leurs capacités et leur compréhension de l'action humanitaire inclusive. L'exercice de cartographie vient jeter les bases des activités futures de CBM au cours des prochaines années, qui se concentreront sur le renforcement des capacités des OPH et des ONG locales et sur l'augmentation de leur implication dans les mécanismes de coordination humanitaire pertinents au Cameroun.

L'étude visait 500 OPH et ONG axées sur le handicap, mais en a atteint 311, soit 62,2% de l'objectif. Le processus d'élaboration de cette étude a été confronté à plusieurs défis, notamment l'accès à l'information par certaines OPH et l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier l'outil de collecte Kobotoolbox.

Les données ont été collectées de manière qualitative et quantitative entre octobre et novembre 2022, et triangulées pour renseigner les conclusions de ce rapport. Les principales conclusions de ces analyses sont les suivantes :

- L'existence d'un cadre normatif et stratégique favorable à l'inclusion du handicap au Cameroun ;

- Au total, 311 OPH et ONG axées sur le handicap ont participé à l'exercice de cartographie ;
- 78% des organisations sont enregistrées avec une déclaration formelle et un statut opérationnel, tandis que 22% ne le sont pas ;
- En ce qui concerne la direction des organisations, 27% des organisations sont dirigées par des personnes handicapées physiques et 22% par des personnes handicapées visuelles, tandis que les personnes handicapées intellectuelles et les personnes sourdes et malentendantes représentent 2% chacune ;
- 56 % des dirigeants des OPH sont des hommes et 44 % des femmes ;
- L'Unité de coordination des associations de personnes handicapées (CUAPWD) apparaît comme le réseau le plus important cité par les OPH ;
- La Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities for Inclusive Society est le réseau qui a été mentionné par les OPH des huit autres régions (à l'exception du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) ;
- L'implication actuelle des OPH et des ONG axées sur le handicap dans les programmes humanitaires en cours et dans la coordination humanitaire reste insuffisante en raison de leurs connaissances limitées sur les sujets humanitaires : 33% des OPH comprennent ce que signifie l'action humanitaire, 28% des OPH comprennent ce qu'est un système humanitaire et 24% des OPH comprennent ce qu'est la coordination humanitaire ;
- Selon les résultats des analyses, les OPH des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont une meilleure compréhension du système de coordination humanitaire que ceux des autres régions ;
- L'accès limité à l'information et à la communication, ainsi que l'accès limité au financement sont des obstacles supplémentaires à l'engagement des OPH dans l'action humanitaire.
- Un grand nombre d'OPH (59%) a été impliqué d'une manière ou d'une autre dans la réponse humanitaire, mais une participation significative de ces OPH reste encore nécessaire dans la sphère humanitaire : 31 % des personnes vivant avec un handicap et des ONG axées sur le handicap impliquées dans des activités humanitaires ont participé à l'évaluation des besoins, 21 % à la mise en œuvre de projets et seulement 2 % ont travaillé en tant que partenaires avec d'autres acteurs humanitaires. 18% des organisations interrogées ont déclaré participer aux réunions des clusters, mais il apparaît que ces

participants sont principalement des ONG axées sur le handicap et non des OPH ;

- Les principaux besoins en renforcement des capacités identifiés pour les OPH ont trait à la structuration et au fonctionnement des OPH et de leurs réseaux, ce qui est également crucial pour une collaboration efficace avec les partenaires ;

Pour parvenir à ce résultat, cette étude a utilisé une méthodologie basée sur l'examen et l'analyse de la documentation existante, l'administration d'un questionnaire direct aux OPH, l'organisation des discussions de groupe avec les leaders des OPH, et des entretiens clés avec diverses ONG et organisations partenaires.

Au niveau stratégique et institutionnel, les résultats de l'étude indiquent que les OPH ont des défis communs, bien que leurs besoins varient d'une région à une autre. Ils ont également une compréhension divergente de l'action humanitaire et des terminologies et concepts connexes qui lui sont liés. Cependant, la plupart des OPH sont regroupées dans des réseaux plus ou moins solides qui ne demandent qu'à être renforcés ou restructurés pour jouer pleinement leur rôle. Dans le même ordre d'idées, la vision, les objectifs et les missions de ces OPH et de leurs différents réseaux ne sont pas suffisamment compris par tous les membres.

En résumé, les difficultés rencontrées par les OPH et les ONG travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire sont les suivantes : stigmatisation du handicap ; manque de ressources financières de l'OPH ; mauvaise structuration et mauvais fonctionnement des OPH ; difficultés à mobiliser des ressources financières ; méthodes de communication inappropriées (à la fois en termes de cible et de moyens de communication) ; contraintes liées à la mobilité et au transport.

D'autres difficultés sont d'ordre technique, notamment la maîtrise limitée des concepts liés à l'action humanitaire et d'autres concepts habituellement abordés dans les réunions de coordination.

Après avoir catégorisé les difficultés rencontrées par les OPH, des recommandations ont été formulées pour répondre aux besoins de renforcement des capacités identifiés, en se concentrant sur les moyens suivants : améliorer le plaidoyer et la sensibilisation pour une meilleure inclusion et intégration du handicap ; soutenir la structuration des

OPH afin qu'elles soient équipées et capables de jouer pleinement leur rôle ; soutenir la structuration des réseaux nationaux d'OPH ; renforcer les capacités techniques des OPH dans des domaines tels que le leadership, la recherche des financements et la gestion de projets.

Mots clés : Personne handicapée, organisations de personnes handicapées, cartographie, action humanitaire, Cameroun

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude

CBM s'engage à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres du monde. Les défis rencontrés par les personnes handicapées sont considérablement accrus par les conflits et les catastrophes. Dans le cadre de la phase 3 du projet "Leave No One Behind", CBM continue de développer et de partager son expertise technique commune dans le domaine de l'action humanitaire inclusive avec les acteurs humanitaires allemands, les organisations humanitaires internationales et leurs partenaires locaux, les agences des Nations unies et les organisations de personnes handicapées, non seulement en Allemagne, mais aussi dans six pays pilotes.

Les activités de CBM sont mises en œuvre dans trois pays pilotes, à savoir le Cameroun, le Niger et le Nigeria.

La législation camerounaise protège et organise les personnes handicapées. La liberté d'association est proclamée par la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 qui fournit le cadre juridique pour la création et le fonctionnement des OPH au Cameroun. Plusieurs autres acteurs travaillent sur le handicap, notamment : le gouvernement par l'intermédiaire du MINAS et du MINEPAT (Direction de la protection civile), les municipalités, les organisations non gouvernementales, les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales. Certains réseaux tels que la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities for Inclusive Society et le CUAPDW (Coordinating Unit of Association of Persons with Disabilities) présent dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, fédèrent les OPH aux niveaux national, régional, départemental et des arrondissements.

L'objectif de cet exercice de cartographie est d'évaluer et de documenter l'implication des organisations nationales et locales de personnes handicapées et des ONG nationales/locales travaillant pour l'inclusion des personnes handicapées dans la coordination humanitaire, ainsi que leurs capacités et leur compréhension de l'action humanitaire inclusive. Il jettera ainsi les bases des activités du projet CBM "Leave No One Behind" au cours des trois prochaines années afin de renforcer les capacités de ces organisations et d'accroître leur implication dans les mécanismes de coordination humanitaire pertinents au Cameroun.

1.2 Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Un bref aperçu des OPH et des ONG axées sur le handicap existant au Cameroun, y compris les structures de représentation nationale.
- Faire une analyse de l'implication/participation actuelle des OPH et des ONG axées sur le handicap dans les programmes humanitaires en cours (y compris les secteurs et les régions) et la coordination humanitaire.
- Fournir une analyse des barrières qui entravent la participation des personnes handicapées dans la programmation et la coordination humanitaire et les besoins spécifiques de renforcement des capacités
- Proposer des mesures pour promouvoir la participation des personnes handicapées dans la programmation et la coordination humanitaires.
- Fournir une analyse de la pertinence de l'action humanitaire pour les OPH et les ONG axées sur le handicap ;
- Identifier les opportunités et proposer des solutions concrètes pour une action humanitaire inclusive, y compris la programmation et la coordination humanitaires pour les OPH et les ONG axées sur le handicap.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour réaliser la cartographie des capacités humanitaires des OPH et des ONG travaillant sur le handicap au Cameroun a été approuvée en concertation avec l'équipe de CBM en fonction des résultats attendus et en tenant compte du délai limité. L'étude a été réalisée du 12 octobre au 27 novembre 2022. 311 enquêtes directes ont été reçues, des discussions de groupe ont été menées dans huit régions du Cameroun et 30 entretiens avec des informateurs clés ont eu lieu avec des représentants de différentes parties prenantes (ONG axées sur le handicap, gouvernement, communes et organisations internationales).

La méthodologie a été divisée en trois phases qui se chevauchent et qui comprennent l'examen des données secondaires, des études quantitatives et des études qualitatives.

Examen des données secondaires

La documentation pertinente a été obtenue soit directement auprès des organisations concernées, soit par le biais d'une recherche approfondie sur internet. Les rapports examinés comprenaient des rapports d'activité de certaines organisations concernées, des rapports sur des études connexes et des documents gouvernementaux officiels. Les informations intéressantes y ont été extraites, adaptées et utilisées dans le cadre du présent rapport.

Collecte et analyse des données quantitatives

Un questionnaire structuré contenant des questions ouvertes et fermées a été conçu et utilisé à cette fin.

Les questions incluses dans le questionnaire visaient principalement à savoir quelle compréhension ont les OPH et les ONG axées sur le handicap des différentes activités humanitaires et comment est-ce qu'elles y participent. L'étude a été réalisée selon l'approche "leave no one behind", en incorporant également l'outil d'identification du handicap « Washington Group Short Set of questions ».

Le questionnaire a été enregistré dans l'outil de collecte Kobotoolbox et un lien a été généré et partagé avec quelques organisations ciblées, les autres organisations ayant été atteintes par l'effet boule de neige. Les données recueillies ont été analysées de manière descriptive à l'aide du fichier Excel généré par l'outil de collecte.

Étude qualitative

En plus des entretiens avec les informateurs clés, des discussions de groupe ont été organisées.

L'objectif de ces discussions était d'avoir des échanges directs avec les leaders d'OPH afin de discuter des zones d'ombre de l'enquête et de cartographier les problèmes rencontrés par les différentes organisations cibles de manière participative. Ces discussions de groupe ont également été l'occasion d'identifier d'autres organisations qui n'avaient pas été en mesure de répondre au questionnaire en ligne et de les encourager à le faire.

Les discussions de groupe avec les leaders d'OPH de huit régions du Cameroun ont été organisées comme suit :

N°	Date	Région/ville	Lieu	Nombre de participants
1.	26.10.2022	Sud-ouest / Buea	Salle de réunion de PCC	31
2.	27.10.2022	Littoral / Douala	Centre Multifonctionnel de Bepanda (CMB)	31
3.	29.10.2022	Sud / Ebolowa	Pôle Artcam	19
4.	31.10.2022	Ouest / Bafoussam	Centre social de Bafoussam 1 ^{er}	60
5.	02.11.2022	Nord-Ouest / Bamenda	CUAPWD meeting hall	27
6.	03.11.2022	Est / Bertoua	Centre d'Accueil des Mineurs de Bertoua (CAMB)	9
7.	05.11.2022	Nord / Garoua	Salle de réunion de CODAS CARITAS Garoua	16
8.	07.11.2022	Centre / Yaoundé	Salle de réunion de PROMHANDICAM	22

Table 1: Chronogramme et participants aux groupes de discussion

Ces groupes de discussions ont permis d'apporter des corrections ou des ajouts aux informations collectées, de clarifier certaines zones d'ombre et de discuter de vive voix avec certains leaders d'OPH et autres informateurs clés des ONG nationales axées sur le handicap, des unités gouvernementales, de la société civile, des acteurs humanitaires et des agences des Nations unies concernées. Cela a été fait avec des dirigeants d'ONG spécifiques, des administrations, des communes et des organisations internationales agissant dans le domaine humanitaire. Un guide d'entretien similaire à celui des OPH a été utilisé pour interroger un total de 30 personnes. L'annexe 1 du présent rapport indique les différents informateurs clés et leurs positions.

3. RESULTATS DE L'ETUDE

La principale cible de cette étude sont les organisations de personnes handicapées et les ONG axées sur le handicap au Cameroun. L'objectif de l'exercice de cartographie est d'évaluer et de documenter l'implication des organisations nationales et locales de personnes handicapées et des ONG nationales/locales axées sur le handicap dans la coordination humanitaire, ainsi que leurs capacités et leur compréhension de l'action humanitaire inclusive.

L'étude a ciblé au moins 500 OPH et ONG axées sur le handicap. Les résultats présentés dans cette section proviennent d'un total de 341 organisations qui ont participé à l'étude, dont 311 OPH et ONG axées sur le handicap (représentant 62,2 % de la cible), des discussions de groupe (8) et des entretiens avec des informateurs clés (30).

3.1 Description des organisations interrogées

a. État de l'enregistrement des OPH

Le cadre juridique camerounais offre deux options pour la création d'OPH comme suit :

- La Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association qui fournit le cadre juridique pour la création et le fonctionnement des OPH au Cameroun. Cette loi définit les exigences et les processus à suivre pour créer et gérer les OPH, et stipule qu'une organisation a le statut d'association reconnue lorsqu'elle bénéficie d'une déclaration d'association dûment signée par les autorités compétentes.
- La Loi n° 92/06 d'août 1992, complétée par son décret d'application n° 92/455/PM du 23 novembre 1992, relatif à la création et au fonctionnement des groupes d'initiative commune. Les GIC sont des organisations à caractère économique et social constituées volontairement par des personnes physiques ou morales ayant un intérêt commun et travaillant en groupe. Ils peuvent être créés dans n'importe quel domaine d'activité. Toutefois, en tant que GIC, l'objectif principal est de réaliser des actions d'intérêt mutuel dans le domaine social et économique. Ce type d'enregistrement ne permet pas de mettre

l'accent sur la défense d'intérêts particuliers. Les modalités de création et de fonctionnement sont clairement énoncées dans la loi citée.

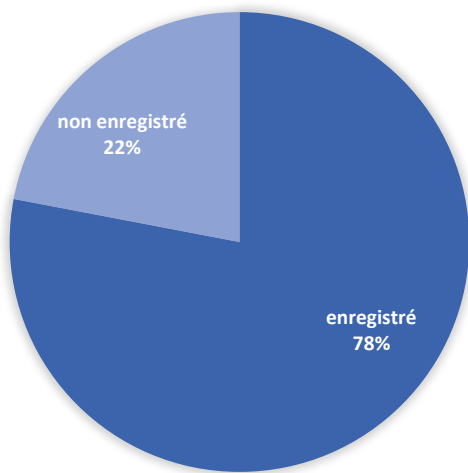


Figure 1: Etat de l'enregistrement des OPH

Selon les données de notre analyse de la figure 1, 78% des organisations sont enregistrées avec une déclaration formelle et un statut opérationnel, tandis que 22% ne le sont pas.

51% des organisations qui n'étaient pas encore officiellement enregistrées ont déclaré que leurs documents avaient été déposés dans leurs Départements respectifs en attendant l'enregistrement, tandis que 11% d'entre elles ont déclaré que c'était parce qu'elles ne connaissaient pas les procédures d'enregistrement qu'elles n'étaient pas enregistrées, et 22% en raison de leurs moyens financiers limités. Il est donc important de fournir aux organisations des informations simplifiées sur les procédures administratives d'enregistrement des associations et de les rendre accessibles à tous les types de handicap.

b. Réponses par région

La plus grande proportion de répondants provient de la région Nord-Ouest (61), suivie de la région Centre avec 43 répondants et de la région Sud-Ouest avec 42 répondants. La région de l'Ouest compte 34 répondants. Les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Sud et du Littoral comptent chacune moins de 30% de répondants. La participation la plus réduite a été enregistrée dans la région de l'Est, avec huit (8) répondants.

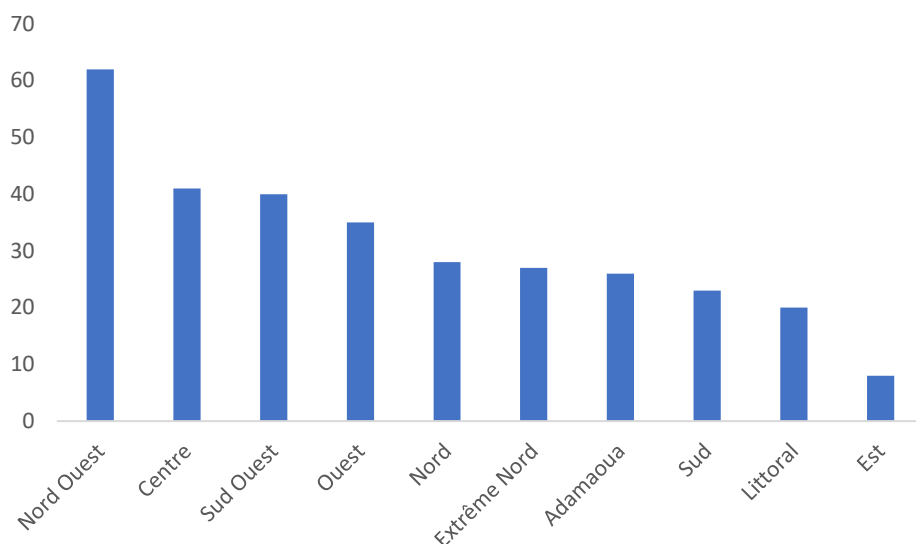


Figure 2: Nombre de répondants par région

Il est important de noter qu'il existe deux réseaux majeurs au Cameroun qui se distinguent de manière significative : au niveau national, nous avons la *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities*, et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, nous avons la Cellule de Coordination de l'Association des Personnes Handicapées (CUAPWD) :

- La *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities*, officiellement enregistrée en septembre 2012, rassemble diverses organisations qui promeuvent et protègent les droits des personnes handicapées en particulier et les droits de l'homme en général, qui œuvrent pour la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociopolitique, économique et publique. Sa mission est d'amener les communautés et les acteurs politiques à mieux prendre en compte l'approche du handicap dans tous les secteurs de la vie nationale, tout en conservant leur autonomie, à partager l'idéal d'une société juste et équitable et à remplir les conditions d'adhésion telles que prescrites

dans le règlement intérieur. Afin d'atteindre l'impact escompté, ce réseau national continue de s'étendre dans les différentes régions du Cameroun. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le représentant régional des OPH est le CUAPWD.

- Le CUAPWD est le réseau des OPH existant dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. C'est une organisation faîtière qui rassemble les organisations de personnes handicapées dans toutes les départements des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et sa mission est de "*Travailler avec les personnes handicapées et d'autres parties prenantes pour créer une société habilitante et inclusive pour tous*". Le CUAPWD Nord-Ouest a accompagné la création et la mise en œuvre du CUAPWD Sud-Ouest, ce qui constitue un bon exemple de partage et de capitalisation d'expériences à encourager au sein de tous les OPH du Cameroun.

Les CUAPWD dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest ont bénéficié de l'appui organisationnel de CBM pendant plusieurs années, ce qui leur a permis d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour travailler sur des projets liés au handicap. Cela justifie également la participation plus élevée des OPH dans ces deux régions, où le questionnaire en ligne a été rempli avec le soutien de la CUAPWD.

La situation est la même dans la région Nord où les OPH bénéficient du soutien des Codas Caritas Garoua, également soutenues par CBM.

Le faible taux de participation dans les autres régions peut s'expliquer par l'inexistence d'une structure fédératrice ou d'un réseau d'OPH, la *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities* étant encore en cours de mise en place dans toutes les régions.

c. Couverture géographique des organisations

La plupart des organisations (39%) ont une couverture locale/communautaire immédiate, suivies par celles qui ont une couverture nationale (30%). La proportion d'organisations ayant une couverture départementale et régionale est respectivement de 15 % et 11 %, tandis qu'une petite proportion seulement a une couverture internationale (5 %). Une forte proportion d'organisations ont une couverture locale, ce qui nous semble tout à fait normal, car ces organisations travaillant au niveau local

connaissent bien les communautés et font preuve d'une bonne maîtrise de défis auxquels elles sont confrontées, et veillent ainsi à ce que personne ne soit laissé pour compte.

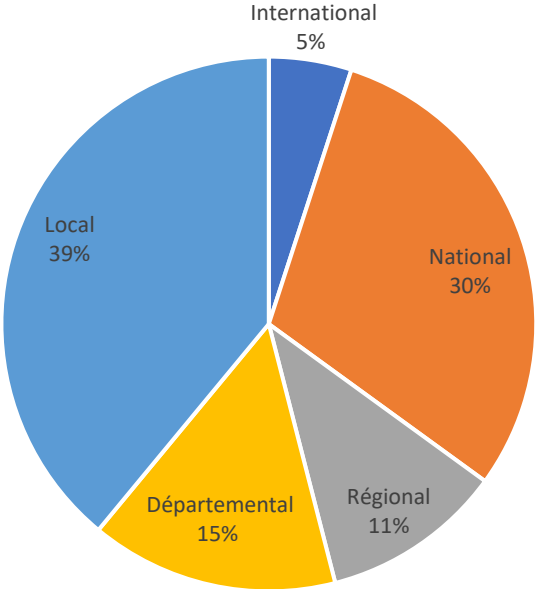


Figure 3: Répartition géographique des organisations

d. Type de handicap des leaders d'OPH

En ce qui concerne le leadership des organisations, 27 % des organisations (OPH et ONG axées sur le handicap) sont dirigées par des personnes ayant un handicap physique et de mobilité, 22 % par des personnes ayant une déficience visuelle et 2 % par des personnes ayant une déficience intellectuelle, déficience auditive et trouble de la parole. Cette représentativité met en évidence les types de handicap les plus dynamiques. Elle montre également les types de handicap qui ont le plus besoin d'un soutien organisationnel et structurel. Bien qu'au cours de différentes réunions, discussions de groupe et entretiens, les OPH aient exprimé la nécessité de n'avoir que des personnes handicapées à leur tête et aient proposé que, pour que les projets centrés sur le handicap réussissent, le leadership des OPH soit confié à des personnes vivant avec un handicap, cet état des choses est contredit par les données collectées d'où il ressort qu'au moins **46 % des organisations sont dirigées par des personnes sans aucun handicap.**

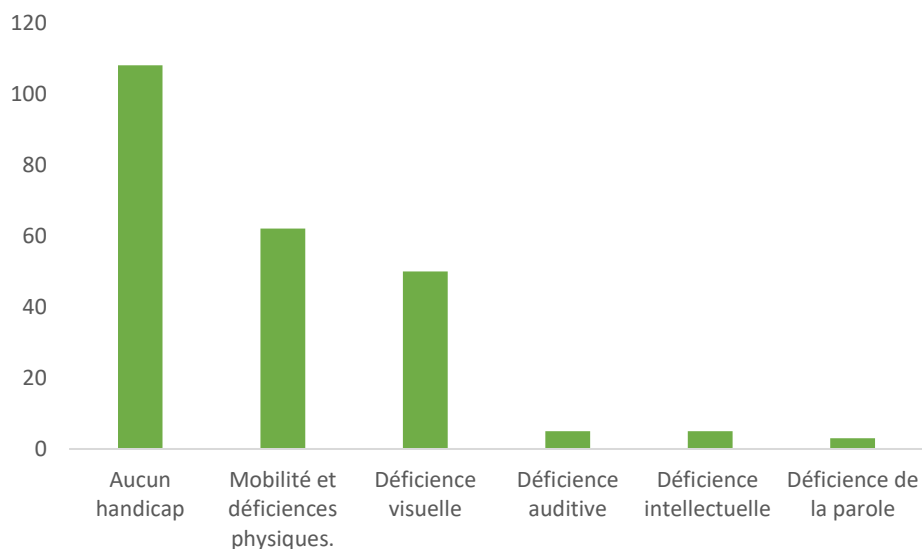


Figure 4: Type de handicap des leaders d'OPH

e. Genre et leadership des OPH

En ce qui concerne la diversité des leaders d'organisations, 56 % sont des hommes, tandis que 44 % sont des femmes. Comme la plupart des sociétés africaines, la société camerounaise est généralement patriarcale. Les normes socioculturelles expliquent également la participation limitée des femmes au leadership des OPH. Dans la société camerounaise en général, les femmes se mettent souvent en retrait dans la participation, elles se mettent en position d'exclusion, plutôt que de s'opposer ouvertement aux hommes (même si cela arrive parfois). Cette considération est valable pour toutes les femmes, mais elle est aggravée pour les femmes handicapées. La sensibilisation menée par différents acteurs a conduit à une prise de conscience collective progressive et l'on voit de plus en plus de femmes à des postes de direction.

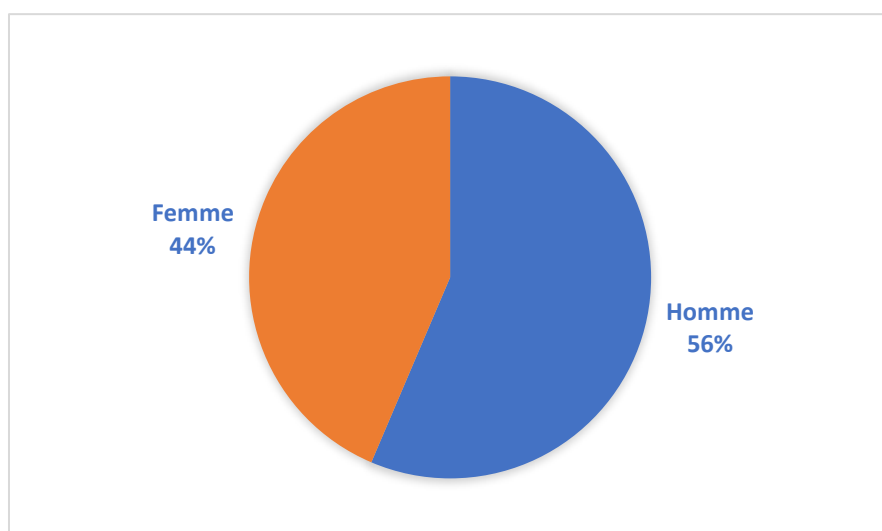


Figure 5: Genre des leaders d'OPH

Regions	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ouest
%	13%	75%	25%	75%	57%	25%	36%	50%	42%	27%

Table 2: Répartition régionale des femmes leaders d'OPH

f. Les membres d'OPH

La figure ci-dessous montre que le plus grand nombre (92) d'OPH ont déclaré avoir moins de 30 membres, ce qui représente 40% de l'ensemble des répondants, suivi par les OPH ayant de 30 à 59 membres, soit 36%. Les OPH comptant de 60 à 99 membres représentent 26% et 25% des OPH et déclarent avoir plus de 100 membres. Selon les analyses effectuées, ce pourcentage se justifie par le fait qu'une personne vivant avec un handicap peut appartenir à plusieurs OPH en même temps. Dans le même ordre d'idées, une OPH peut appartenir à plusieurs réseaux en même temps. Les 2% d'OPH ayant déclaré ne pas connaître le nombre de leurs membres soulignent la nécessité d'un renforcement structurel organisationnel des OPH.

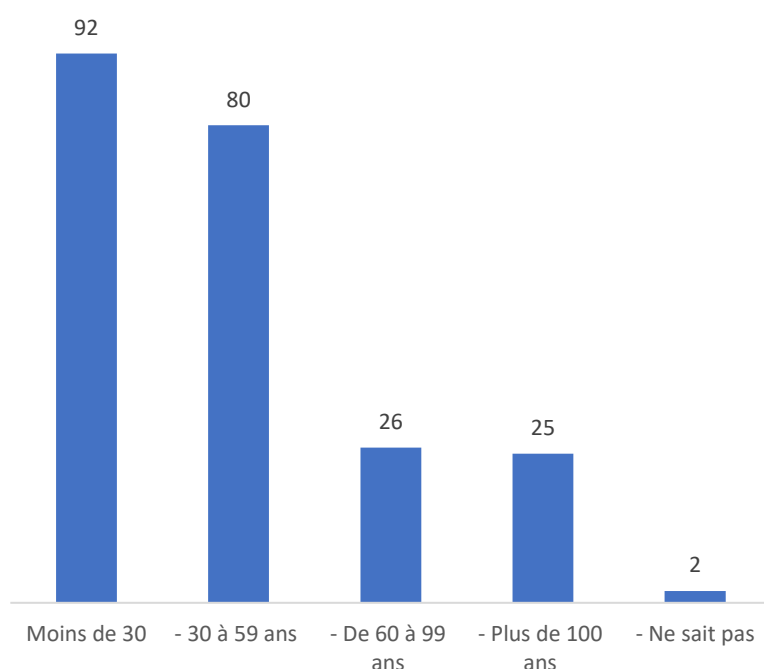


Figure 6: Nombre de membre des OPH

g. Les types d'organisations

En ce qui concerne le type d'organisation ayant participé à l'enquête, 56 % étaient des organisations de personnes handicapées, tandis qu'environ 10 % étaient des ONG axées sur le handicap. Un peu moins de 7 % étaient des réseaux d'organisations de personnes vivant avec le handicap. Les discussions de groupe ont montré que les organisations n'ont pas la même compréhension des différentes appellations notamment « d'OPH et ONG axées sur le handicap ». Cette section a donc souligné l'importance de renforcer les capacités organisationnelles des OPH afin qu'elles comprennent mieux la différence entre une OPH, une association et une ONG, ainsi que les autres terminologies connexes utilisées pour nommer les organisations.

	Pourcentage	Fréquence
OPH	56	175
ONG travaillant sur le handicap	10	31
Réseaux des organisations des personnes vivant avec un handicap	7	22
Autres	7	22
pas d'indication	20	61

Table 3: Type d'organisation ayant participé à l'étude

3.2 Réseaux, partenariats et collaboration

Il semble y avoir une bonne collaboration entre les organisations. Jusqu'à 68 % des organisations interrogées ont déclaré connaître quelques autres organisations, tandis que 19 % affirment connaître la plupart des organisations de la région dans laquelle elles interviennent. Seules 11% des organisations interrogées ne connaissent aucune autre organisation. Bien qu'il semble y avoir un certain degré de collaboration, les discussions de groupe ont révélé que cette collaboration n'est pas structurée et que les organisations se rencontrent principalement lors de réunions. Certains ont indiqué qu'ils y avaient rarement mis en œuvre des activités avec d'autres OPH, d'où la nécessité de structurer les OPH et leurs réseaux. C'est ce qui a été proposé dans les huit groupes de discussion.

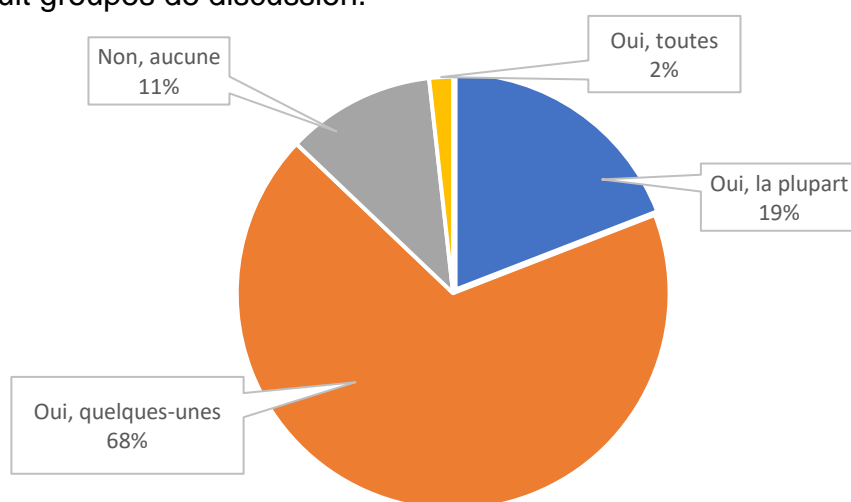


Figure 7: Connaissances sur les autres organisations

Dans la région d'Adamawa, seuls 25% des répondants connaissent la plupart des organisations de personnes handicapées actives dans la région. Dans les autres régions, les pourcentages varient ainsi qu'il suit : 29% dans le Centre, 28% dans l'Est, 25% dans l'Extrême-Nord, 42% dans le littoral, 50% dans le Nord, 85% dans le Nord-Ouest, 5% dans le Sud, 80% dans le Sud-Ouest et enfin 25% dans l'Ouest.

Regions	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ouest
%	62%	81%	50 %	80%	47%	25%	85%	60%	80%	47%

Table 4: Pourcentage d'OPH membres de réseaux par région

Comme mentionné plus haut, les OPH des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont membres du CUAPWD, et la *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities* se trouve encore en pleine expansion sur l'ensemble du pays.

Bien que la région du Sud semble être l'une des régions du Cameroun ayant le plus besoin d'une structuration des OPH, l'analyse a montré que cette région enregistre un bon pourcentage d'appartenance des OPH à un réseau. Cette information de la région du Sud est éclairée par le fait qu'il existe une structure appelée " *Comité Régional des Personnes Socialement Vulnérables du Sud* " qui fédère toutes les OPH de la région et les représente au sein de diverses instances au niveau de la région. Cependant, cette étude n'a pas pu obtenir plus d'informations détaillées sur ce réseau particulier car, à la fin de la discussion en groupe, il est apparu que les textes constitutifs de cette structure ne sont pas encore validés et disponibles.

La présente étude a ainsi identifié de nombreux réseaux d'OPH: ANOPHAC, CUAPWD, Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities, APAC, CJARC, Recap+, Dynamique handi, RESACAM, ANOPHAC, RAFHCAM, AFAC, ASSEIM, RECODH.

Le CUAPWD est apparu comme le réseau le plus dominant (le plus cité) et le plus structuré, suivi de la *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities*. Il a également été noté que toutes les OPH des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont membres du CUAPWD. La *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities* quant à elle a également été mentionnée par les OPH des huit autres régions du Cameroun.



Figure 8: Réseaux d'organisations mentionnés par les OPH

Comme précisé précédemment, ce *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities* est encore en cours de mise en place et d'implantation dans toutes les régions du Cameroun, y compris le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et fait face à de nombreux défis organisationnels. A titre d'exemple, de nombreuses personnes interrogées donnent différents noms ou appellations à ce réseau (Plateforme, Société inclusive, Plateforme pour une société inclusive, Plateforme nationale pour une société inclusive). Au cours des discussions de groupe, nous avons également identifié un autre défi lié à la connaissance de la plateforme en tant que réseau national, de ses missions, de ses objectifs et de ses réalisations par les OPH. Il en est de même de l'acceptation même de ce réseau en tant que réseau national, ce qui constitue un défi organisationnel majeur pour cette structure nationale qui se veut être le représentant de l'ensemble des OPH du Cameroun.

Evaluer l'implication des OPH dans d'autres réseaux autres que ceux des OPH s'avère être un autre aspect important de la présente analyse. En effet, seulement 37% des organisations ayant répondu à l'enquête sont membres de réseaux qui n'ont pas un focus sur le handicap, tandis que 63% ne le sont pas. 34% d'OPH ne sont pas

membre des autres réseaux parce qu'elles n'y ont pas pensé, tandis que 28% se sentent stigmatisées par le fait d'avoir un focus sur le handicap. Les discussions de groupe ont révélé que de nombreuses OPH ne sont pas facilement intégrées dans ces réseaux, car elles sont la plupart du temps considérées comme des personnes qui n'ont pas grand-chose à offrir.

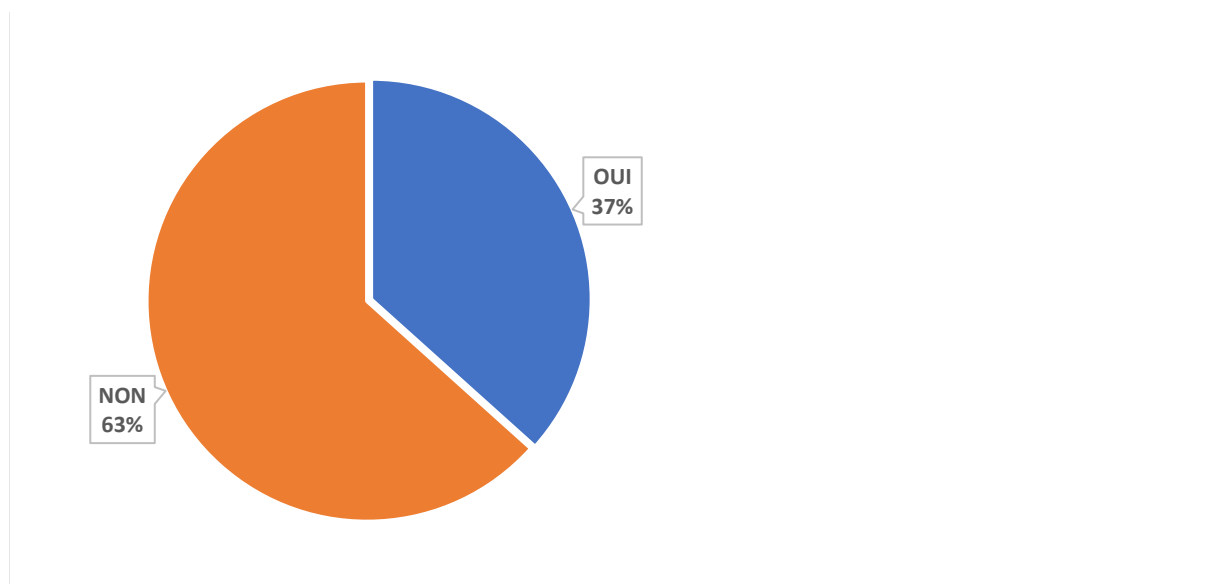


Figure 9: Pourcentage des OPH membres des réseaux n'ayant pas un focus sur le handicap

Il est important que les OPH puissent rejoindre d'autres réseaux qui ne sont pas exclusivement basés sur le handicap pour une inclusion plus efficace, et afin de pouvoir profiter avec le reste de la société des ouvertures qui sont offertes et briser ainsi les barrières liées à la stigmatisation.

En ce qui concerne la zone d'intervention, 77% des organisations ayant répondu à l'enquête reconnaissent qu'elles interviennent dans des zones de crise. Ces organisations travaillent dans des zones où se déroulent différents types de conflits : 53% travaillent dans des zones de conflits armés, 32% dans des zones de déplacés internes et 8% dans des localités frappées par des catastrophes naturelles. Le pourcentage de répondants ayant affirmé travailler dans une zone de crise est le suivant :

Regions	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ouest
%	50%	70%	87%	100%	68%	75%	95%	26%	97%	22%

Table 5: OPH travaillant dans des zones de conflits armés

En ce qui concerne l'implication des OPH dans la réponse humanitaire, 59% d'entre elles ont déclaré avoir été impliquées à un moment donné, principalement dans la distribution de nourriture et d'articles non alimentaires, l'achat et la distribution de lunettes, la sensibilisation à diverses questions, l'intervention dans les écoles pour promouvoir l'intégration scolaire des enfants vivant avec un handicap, l'autonomisation économique, l'interprétation en langue des signes, la réalisation d'évaluations des besoins, etc.

DESIGNATION	OUI	NON
OPH couvrant les zones de crise	77%	23%
OPH travaillant sur les réponses humanitaires	59%	41%
OPH participants aux réunions avec les acteurs humanitaires	69%	31%

Table 6: Participation des OPH à l'action humanitaire

De nombreuses organisations participantes (69% des organisations) ont déjà pris part à des réunions avec des acteurs humanitaires. 58% des réunions ont eu lieu au niveau communautaire, 32% au niveau régional et 10% au niveau national.

La figure 11 ci-dessous présente les différentes proportions d'OPH et d'ONG axées sur le handicap qui collaborent ou ont de bonnes relations de travail avec les différents acteurs humanitaires. Les ONG nationales sont les principaux collaborateurs dans les différentes régions, à l'exception des régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud. Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sont les régions où la collaboration avec les acteurs humanitaires est la plus forte parmi les ONG nationales. Il semble y avoir une forte collaboration gouvernementale dans les régions de l'Est, du Littoral, du Sud et de

l'Ouest. Les ONG internationales collaborent relativement bien dans les régions du Centre et de l'Est.

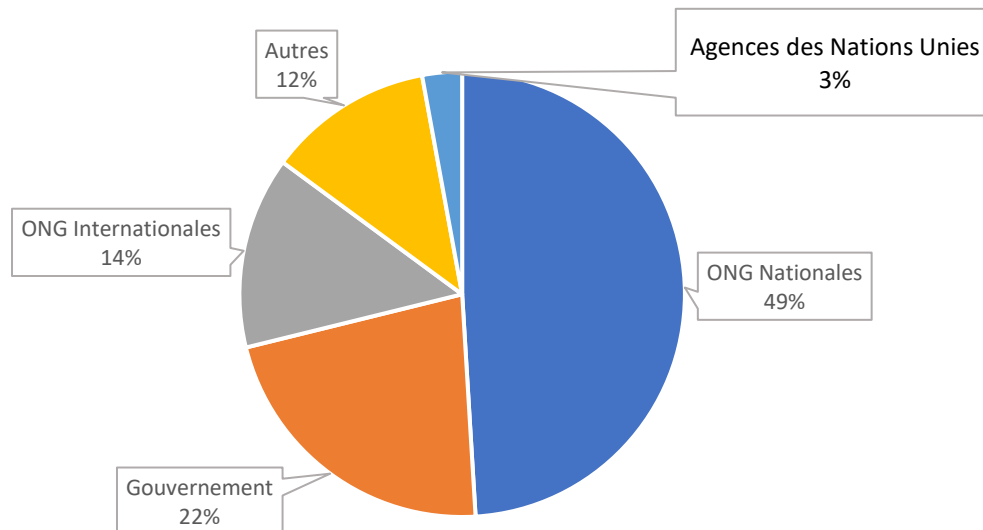


Figure 10: Collaboration avec les acteurs humanitaires

3.3 Expérience humanitaire

La compréhension de l'action humanitaire est assez bonne au sein des organisations, 33% des répondants donnant une définition (explication) proche de la réalité. De même, les concepts d'action humanitaire, de systèmes humanitaires et de coordination humanitaire ne semblent pas encore être bien compris. La compréhension semble être meilleure dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun par rapport aux autres régions du pays. Cet état de fait est probablement lié à la situation de crise sécuritaire qui prévaut dans ces deux régions depuis quelques années et aux différentes activités de renforcement des capacités dont les OPH de ces régions ont bénéficié. CBM est l'une des organisations qui, à travers leurs partenaires sur le terrain, ont accompagné les OPH sur ce sujet de l'intégration du handicap.

DESIGNATION	Compris	Pas compris
Qu'est-ce que l'action humanitaire?	33%	67%
Qu'est-ce que le système humanitaire?	28%	72%
Qu'est-ce que la coordination humanitaire?	24%	76%

Table 7: Compréhension des concepts humanitaires

Lors des discussions de groupe, il a été noté que de nombreuses OPH ne comprennent pas le terme " zone de crise ", beaucoup limitant la compréhension de ce terme à l'état de guerre, comme la situation qui prévaut actuellement dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Il était donc important d'entrée de jeu, de s'assurer que tous les participants ont une bonne compréhension de ce qu'est une "zone de crise", de l'action humanitaire et des terminologies associées avant de commencer les échanges dans chaque région avec les responsables d'OPH, et de garantir ainsi la qualité des données collectées. Une clarification de ces différents termes a donc été effectuée au début de chaque réunion des groupes de discussion dans les huit régions où se sont tenues les réunions .

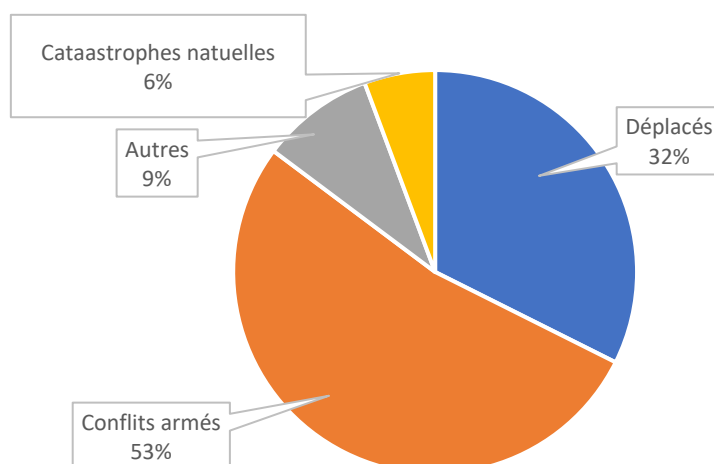


Figure 11: Nature des crises humanitaires

En ce qui concerne l'expérience de travail dans une situation de crise, 79% des organisations interrogées ont affirmé avoir une certaine expérience, dont 53% ont travaillé dans des zones de conflits armés et 32% ont une expérience de travail dans

les liés au déplacement des populations. Le plus grand nombre d'organisations ayant participé à l'étude a travaillé dans les zones de crise en tant qu'OPH/ONG axée sur le handicap (79%), viennent ensuite celles ayant participé en tant qu'acteurs humanitaires (10%), puis en tant que bénéficiaires.

Il convient aussi de noter que le partenariat entre les OPH et les organisations humanitaires est faible, avec seulement 2 % de participation des OPH en tant qu'organisation partenaire dans les zones de crise.

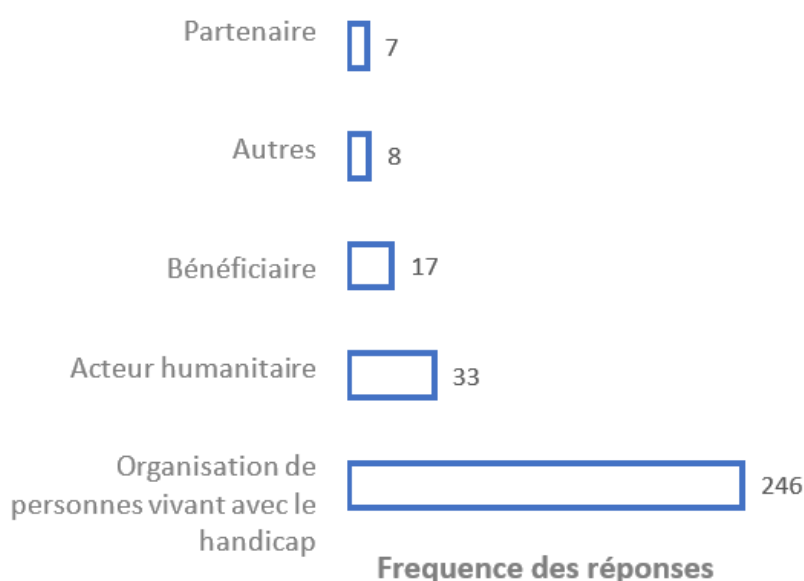


Figure 12: Statuts des OPH qui participent à la réponse humanitaire

La participation s'est faite à différents niveaux : les organisations (OPH et ONG axées sur le handicap) ont surtout participé à l'évaluation des besoins (31 % des différentes activités de participation). Les activités dans lesquelles la participation a été élevée sont celles qui ont eu lieu pendant la mise en œuvre des projets humanitaires (21 %), bien que la participation ait été principalement le fait d'organisations bénéficiaires plutôt que de partenaires de mise en œuvre. La participation aux réunions des clusters est évaluée à 18 % du total des activités, ce qui semble être un bon taux, bien que les discussions de groupe et les entretiens aient fait ressortir plusieurs fois que les OPH n'étaient pas représentées dans les réunions des clusters. Il convient de souligner que vu que les ONG axées sur le handicap sont principalement dirigées par des personnes non handicapées, les personnes vivant avec un handicap pourraient se

sentir exclues même lorsque leurs organisations sont représentées dans des réunions et divers événements.

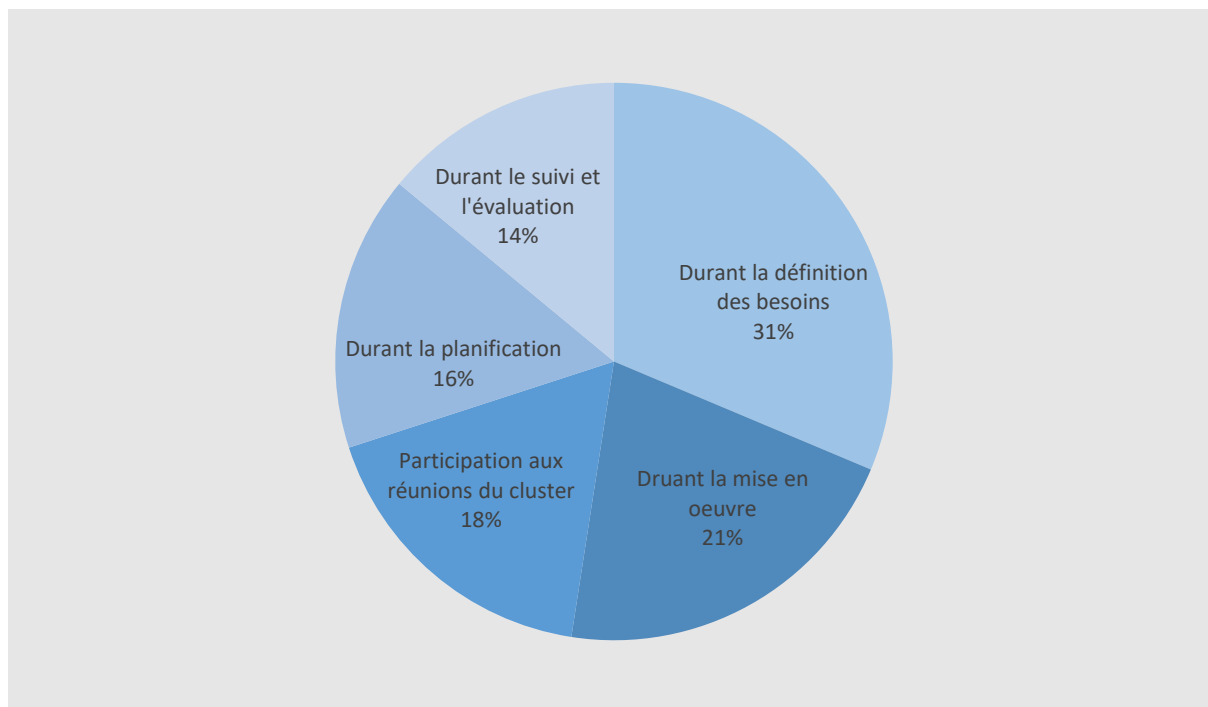


Figure 13: Niveau d'implication des OPH dans la réponse humanitaire

En utilisant deux questions différentes pour comparer les raisons pour lesquelles les organisations ne participent pas à la réponse humanitaire (Figure 14) et les problèmes généraux rencontrés par les organisations (Figure 15), il semble y avoir un consensus sur l'idée que le manque d'information, de ressources financières et les difficultés d'accessibilité sont parmi les plus grands défis auxquels les OPH et les ONG axées sur le handicap doivent faire face. Il est ressorti des discussions de groupe et des entretiens que la langue des signes par exemple, utilisée par les personnes vivant avec des troubles de la parole ou malentendantes, reste peu connue du grand public. Les OPH ont une connaissance limitée de l'inclusion du handicap au sein des agences de coordination humanitaire. Les connaissances techniques et la coordination entre les OPH sont limitées, de même que leur participation au cycle des programmes humanitaires. Les ressources financières pour le fonctionnement des OPH proviennent principalement des faibles cotisations des organisations. De même, la plupart des OPH ne parviennent pas à mettre en place des projets bancables, ni à attirer les financements disponibles auprès des différents donateurs et ONG internationales.

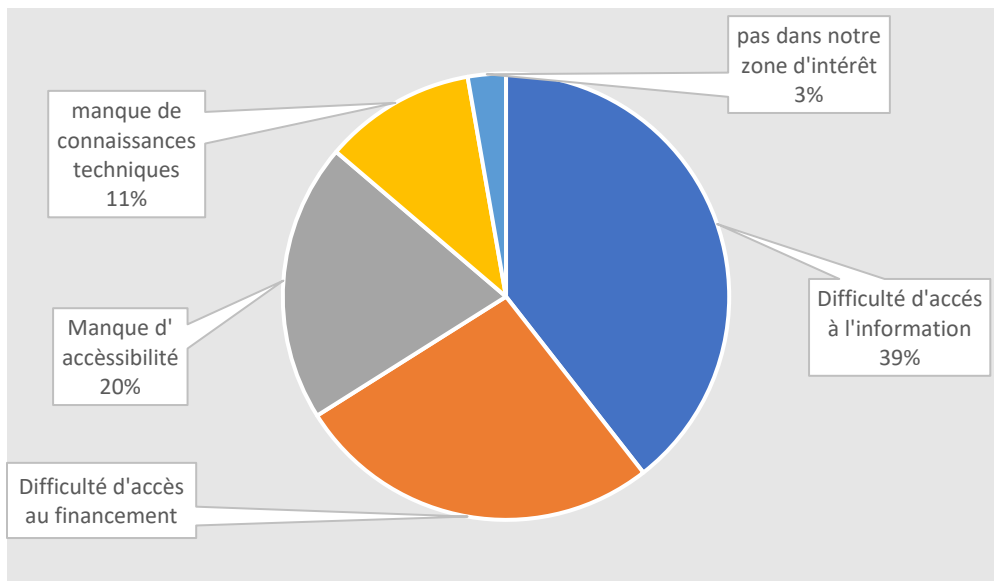


Figure 14: Raisons de la non-participation des OPH à la réponse humanitaire

Lorsqu'il a été demandé aux participants d'indiquer les obstacles à l'engagement des OPH dans l'action humanitaire, 24% d'entre elles ont estimé que les ressources financières limitées constituaient le défi le plus important, suivi de l'accessibilité et du transport pour les membres individuels (22%). D'autres défis ont été mentionnés, par ordre décroissant, comme la mauvaise communication entre les acteurs (12%), les connaissances techniques limitées en matière d'action humanitaire et d'activités connexes (7%), les ressources matérielles limitées comme les fauteuils roulants et les lentilles (7%), les difficultés à se mouvoir en raison de l'insécurité (7%), la mauvaise collaboration entre les OPH et les autres acteurs humanitaires (6%), le manque d'information (6%), les préjugés (5%) et enfin, le manque de personnel qualifié (5%).

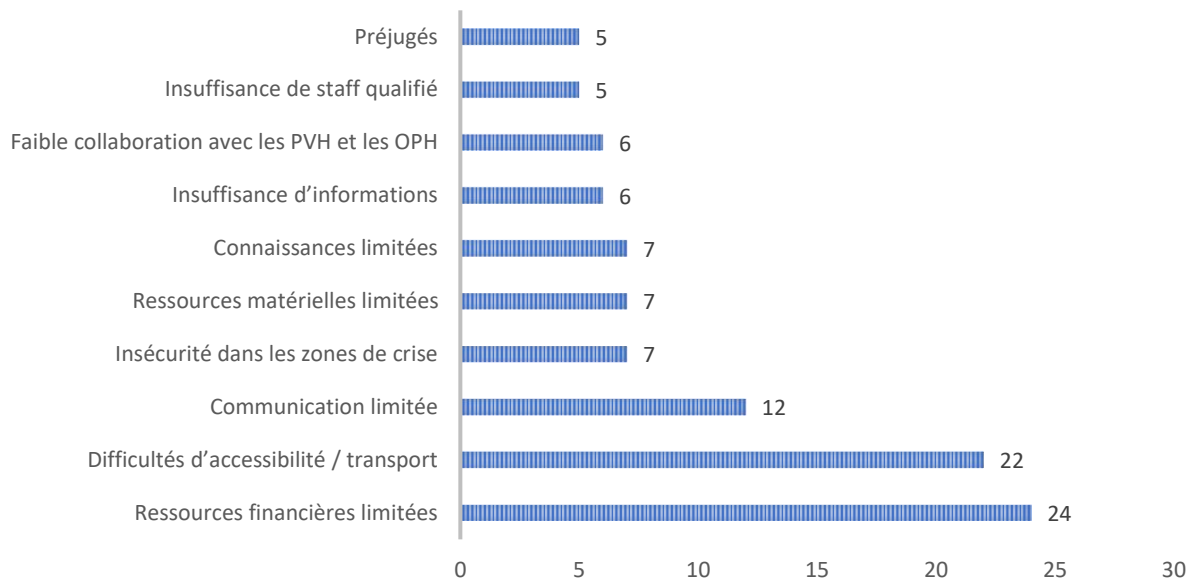


Figure 15: Difficultés rencontrées par les OPH

Les organisations de personnes déficientes visuelles et physiques semblent mieux exprimer les préoccupations de leurs membres et mieux promouvoir leurs intérêts que les organisations de personnes vivant avec des déficiences auditives (sourdes et malentendantes) et intellectuelles, qui sont confrontées à des défis plus importants liés principalement au manque d'informations et de ressources matérielles, et aux préjugés.

4. LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Bonnes pratiques et leçons apprises

Plusieurs bonnes pratiques et leçons apprises sur la structuration des OPH et leur participation à l'action humanitaire ont été identifiées tout au long de la présente étude. Elles ont été recueillies à partir des réponses au questionnaire, des discussions de groupe et des divers entretiens avec les différentes parties prenantes.

4.1.1 Quelques bonnes pratiques

- **Bonnes pratiques pour la mise en place et la gestion d'une microfinance pour les personnes vivant avec un handicap, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays**

Dans le Département de la Menoua plus précisément la ville de Dschang, comme dans plusieurs autres villes du Cameroun, les personnes vivant avec un handicap font face au problème de la pauvreté. Pour surmonter ce défi, elles doivent travailler pour subvenir à leurs propres besoins. A cet effet, la COPECPHAM (Coopérative d'Epargne et de Crédit des Producteurs Handicapés de la Menoua) a mené des actions de sensibilisation de ses membres et renforcé leurs capacités dans plusieurs domaines de subsistance tels que l'artisanat, le commerce, etc. A l'issue de ces formations, les membres en ressortaient équipés et sont désormais opérationnels, mais il leur manquait des ressources financières pour lancer leurs activités. Après avoir été orientés vers des microfinances, plusieurs obstacles ont été observés en raison de leur handicap (notamment la nécessité d'un garant personnel, qui doit être ou non une personne handicapée qui se porte garante). C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une institution de microfinance pour les personnes handicapées, dénommée COPECPHAM. Les personnes handicapées y ont souscrit des parts sociales d'un montant de 1 000 francs CFA au début. Un comité de crédit a été mis en place et est composé de représentants des personnes handicapées des différents arrondissements de la Menoua. A ce jour, la coopérative en est à son 15ème comité de crédit. Les chiffres sont encourageants, la production (bois, plateaux d'œufs, poussins, poules, ...) et les revenus de toutes les personnes handicapées membres de la coopérative ont été multipliés par plus de la moitié.

La COPECPHAM est actuellement affiliée au réseau CAMCULL selon les exigences de la COBAC (Commission Bancaire d'Afrique Centrale) et est en attente d'un l'agrément de la COBAC. Le principal défi au sein de la coopérative reste le fonds de roulement qui demeure insuffisant, car bien que les demandes de crédit soient bien préparées et appuyées par toutes les garanties nécessaires, à l'issue de plusieurs comités de crédit, plusieurs demandes restent sans réponse par manque de fonds disponibles.

Dans l'immédiat, la COPECPHAM a prévu de modifier ses textes en décembre 2022 pour que les personnes vivant avec un handicap et déplacées à l'intérieur du pays suite à la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest puissent bénéficier des avantages de la Coopérative. A moyen terme, elle envisage de créer des antennes dans les différents districts afin de former un réseau. Elle envisage également d'appuyer la création de coopératives de personnes vivant avec le handicap dans les dix régions du Cameroun, à l'instar de la région de l'Extrême nord, Maroua. À long terme, la coopérative entend s'ouvrir à d'autres pays africains et former un réseau africain de coopératives de personnes vivant avec le handicap. Elle aura donc besoin de l'appui des partenaires pour l'accompagner dans ce projet qui vise à faciliter l'intégration socio-économique des personnes vivant avec le handicap.

L'un des enseignements tirés de ce projet est que les organisations de personnes vivant avec le handicap sont les mieux placées pour proposer des solutions réalistes et adaptées aux défis auxquels elles font face.

- **Bonnes pratiques dans la mise en œuvre d'activités humanitaires sur initiative propre, sans financement extérieur**

Suite à la publication d'un Décret par le Gouverneur de la Région du Nord du Cameroun interdisant la mendicité, une activité pratiquée par de nombreuses personnes vivant avec le handicap dans la région du Nord, l'Association pour la Réhabilitation et le Bien-être des Aveugles (ARBEA), en l'absence de moyens financiers, a néanmoins entrepris plusieurs activités dont l'organisation de divers ateliers dans différentes localités et villes du Nord du Cameroun (Mokolo, Guider, Maroua, Ngaoundéré). Ces ateliers ont porté spécifiquement sur la Loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. Grâce à la

sensibilisation, l'accessibilité à cette loi pour une meilleure appropriation a été rendue possible par sa traduction dans plusieurs langues locales telles que le fulfulde, l'arabe et le mafa. En outre, au moins 500 cartes d'invalidité ont été délivrées aux personnes handicapées du Nord.

La leçon à tirer de cette expérience est que même sans moyens financiers importants, une OPH peut mener des activités sur le terrain, qui ne nécessitent pas des moyens financiers considérables mais qui auront un impact positif sur les personnes vivant le handicap.

- **Bonnes pratiques dans la structuration d'un réseau d'OPH: exemple du CUAPWD¹**

Le CUAPWD est une organisation faitière qui rassemble les organisations de personnes vivant avec le handicap dans tous les arrondissements et départements des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. C'est un réseau solide d'organisations de personnes vivant avec le handicap dans ces deux régions. Il est dirigé par un conseil d'administration où sont représentées les quatre principales catégories de handicaps (mobilité, déficience visuelle, déficience vocale et déficience auditive). Chaque CUAPWD par région a un coordinateur général et est représenté dans chaque département et arrondissement par des comités de gestion comprenant un président, un vice-président, une représentante des femmes et deux conseillers dont le but principal est d'assurer la représentation et la communication au niveau de la base, des associations de personnes vivant avec le handicap. Ses principaux objectifs sont axés sur : le renforcement des capacités, la coordination, la mise en réseau, le plaidoyer, la santé et la durabilité, les politiques. Le CUAPWD Nord-Ouest a été créé en 2005 et celui du Sud-Ouest en 2000. Le succès et les bons résultats de cette organisation ont conduit à la modélisation du même modèle dans la région du Sud-Ouest. Le processus de création du CUAPWD dans le Sud-Ouest a bénéficié d'un soutien du CUAPWD Nord-Ouest. De plus, cette organisation a une légitimité et est unanimement reconnue par toutes les OPH des deux régions (qui l'ont mentionnée comme réseau auquel elles appartiennent) et par les ONG et organisations

¹ <https://cuapwdcenco.org/about/>

humanitaires internationales travaillant dans la région, comme la structure qui défend les intérêts et fédère les organisations de personnes vivant avec le handicap.

La gouvernance étant un élément clé dans le fonctionnement des organisations, la structuration de CUAPWD est citée comme un bon exemple de structuration et de fonctionnement d'un réseau d'OPH, qui devrait servir de modèle et être capitalisé par d'autres réseaux et organisations de personnes vivant avec le handicap au Cameroun.

4.1.2 Quelques leçons apprises

Plusieurs enseignements ont été tirés de la présente étude :

- L'implication dans l'action humanitaire des OPH locales existantes, des ONG qui les chapeautent, ou des ONG axées sur le handicap, permet d'obtenir de meilleurs résultats, de réduire les contraintes de temps et de faciliter l'identification, l'évaluation et l'utilisation efficace et durable des appareils d'assistance et de la réadaptation fonctionnelle ;
- Les OPH qui bénéficient des appuis des partenaires sont mieux outillés pour l'inclusion des personnes vivant avec le handicap ;
- Le renforcement des capacités du personnel des agences humanitaires en matière d'intégration du handicap dans la réponse humanitaire permet d'accroître les résultats ;
- Le renforcement des capacités des membres des OPH à jouer un rôle de plaidoyer permet d'accroître les résultats ;
- La création d'une filière d'orientation et le travail en synergie des acteurs humanitaires sur le terrain ont permis d'accroître la collaboration et d'améliorer les résultats ;
- La gestion des projets d'inclusion des personnes handicapées par des personnes handicapées elles-mêmes semble produire plus d'impact et de résultats ;
- Des OPH et des réseaux d'OPH bien structurés garantissent un bon plaidoyer en faveur d'une meilleure inclusion du handicap dans tous les aspects de la vie en société.
- L'organisation et la structuration des OPH facilitent la défense des intérêts des personnes vivant avec le handicap, le respect de leurs droits et une meilleure implication de ces dernières dans l'action humanitaire.

4.2 Recommandations

Plusieurs recommandations ont été formulées à la suite de cette étude et adressées aux différentes parties prenantes.

De manière générale, il est nécessaire de renforcer les capacités des OPH pour une meilleure participation à l'action humanitaire incluant le handicap, et en particulier de structurer les OPH et leurs réseaux.

Des recommandations spécifiques peuvent également être formulées :

Au Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

- Renforcer la collaboration entre le MINAS et les organisations de personnes vivant avec le handicap en clarifiant les rôles de chacun, qui ne semblent pas toujours bien compris de tous ;
- Continuer à soutenir la diffusion et le renforcement des capacités des OPH sur toutes les lois nationales et internationales relatives à l'inclusion du handicap.

Au Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), en particulier la Direction de la Protection Civile

- Continuer à sensibiliser toutes les parties prenantes, y compris les OPH, aux risques et aux catastrophes.

Aux partenaires de CBM et aux autres organisations humanitaires

- Continuer à soutenir les OPH dans la mise en œuvre directe des projets ;
- Continuer à renforcer les capacités organisationnelles, techniques, matérielles et logistiques des OPH pour leur permettre de mieux s'impliquer dans l'action et la coordination humanitaires (voir la partie 5 sur les besoins en renforcement des capacités).

Aux OPH

- Adhérer à des structures fortes ou à des réseaux d'OPH pour assurer un meilleur plaidoyer et une défense efficaces de leurs droits et de leurs intérêts ;
- Renforcer la proactivité et le leadership des OPH dans l'action humanitaire ;
- Organiser plusieurs sessions de partage d'expériences entre les OPH des différentes régions du Cameroun (ils apprendront davantage les uns des autres);
- Mettre en place tous les outils de gouvernance nécessaires au bon fonctionnement des organisations, afin qu'elles soient crédibles.

5. BESOINS EN RENFORCEMENTS DES CAPACITES

Suite aux différentes données collectées, échanges, consultations, et en vue de faciliter les interventions des acteurs au niveau national en faveur d'une meilleure participation des OPH à l'action humanitaire, des besoins en renforcement des capacités ont été identifiés dans les différentes régions de l'étude.

De manière générale, cinq domaines principaux de renforcement des capacités ont été identifiés et sont communs à l'ensemble des OPH du Cameroun :

- 1) **Structuration et fonctionnement des OPH et des réseaux d'OPH ;**
- 2) **Mise en place et gestion des projets de réponse humanitaire ;**
- 3) **Renforcement des capacités en finance : Initiation d'activités génératrices de revenus ;**
- 4) **Renforcement des capacités techniques des OPH et autres organisations travaillant sur le handicap : action humanitaire inclusive, lignes directrices de l'IASC sur l'inclusion des personnes handicapées, Convention des Nations Unies, loi nationale ;**
- 5) **Développement, mise en œuvre et suivi d'un plan de communication basé sur les besoins en communication des OPH.**

Des besoins en matière de renforcement des capacités ont été identifiés par région :

N°	BESOINS PRIORITAIRES EN MATIERE DE RENFORCEMENTS DES CAPACITES PAR REGION
Région du Sud-Ouest	
1.	Renforcement des capacités techniques dans les domaines tels que l'action humanitaire. Renforcement des capacités des journalistes et des reporters en matière d'intégration du handicap et d'intégration des personnes vivant avec le handicap.
2.	Renforcement des capacités financières : Initier la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.
Région du Littoral	
3.	Développement organisationnel : Leadership et développement personnel des leaders d'OPH.

4.	Renforcement des capacités techniques des OPH dans les domaines suivants : action humanitaire inclusive, gestion des ressources humaines et financières, collecte de fonds.
5.	Octroi des bourses de formation aux personnes déficientes auditives, dont il est nécessaire d'avoir une communication de proximité.
Région du Sud	
6.	Développement organisationnel des OPH afin qu'elles fonctionnent comme de véritables structures (production de rapports d'activité, réunions régulières, membres élus du conseil d'administration, ...).
7.	Renforcement des capacités dans l'utilisation des outils de communication.
8.	Organisation des actions de sensibilisation sur le handicap à travers des causeries éducatives avec toutes les parties prenantes.
9.	Vulgarisation des textes juridiques sur le handicap (utiliser les médias, organiser des consultations avec le MINAS, communications,...).
10.	Renforcement des capacités en matière de leadership, d'entreprenariat et de gestion.
11.	Renforcement des services gouvernementaux pour les personnes handicapées.
Région de l'Ouest	
12.	Formation et équipement des organisations en matériel de communication.
13.	Renforcement des capacités sur l'action humanitaire, le droit des personnes handicapées, le développement des projets, la collecte des fonds, le leadership, le plaidoyer et l'esprit d'entreprise.
14.	Formation à l'accès au capital, pour développer les connaissances sur l'accès facile au capital.
15.	Renforcement des capacités matérielles : locomotion : appareils motorisés, appareils pour malentendants, appareils par type de handicap
Région du Nord-Ouest	

16.	Renforcement des ressources en matière de plaidoyer (pour que la CUAPWD soit membre de tous les clusters et puisse mener un plaidoyer continu).
17.	Renforcer la capacité de négociation des dirigeants de la CUAPWD et de l'OPH.
18.	Renforcement d'une communication efficace du CUAPWD et des OPH (sur le marketing et comment mieux se présenter pour être plus attractif).
19.	Renforcement des capacités des OPH sur les droits des personnes handicapées, notamment en vulgarisant la Convention des Nations Unies sur le Handicap et la loi camerounaise de 2010.
20.	Développement des programmes de formation sur l'inclusion du handicap.
21.	Développement organisationnel sur la manière de mettre en place des projets de développement inclusifs, sur la manière de lever des fonds pour l'inclusion
Région de l'Est	
22.	Renforcement des capacités sur ce qu'est l'action humanitaire et toutes les terminologies connexes (système humanitaire, aide humanitaire, coordination humanitaire, principes humanitaires, ...).
23.	Renforcement des capacités des organisations afin de les soutenir dans leur structuration (esprit associatif, qu'est-ce qu'une association, comment fonctionne-t-elle, son but, sa structure, etc.)
24.	Structuration d'un réseau d'OPH dans la région de l'Est.
25.	Renforcement des capacités des OPH en matière d'inclusion économique.
26.	Renforcement des capacités des ONG et des partenaires sur l'inclusion du handicap dans toutes les étapes de mise en œuvre des projets en leur fournissant les outils, méthodes et stratégies nécessaires
Région du Nord	
27.	Renforcement des capacités sur ce qu'est l'action humanitaire et toute la terminologie qui s'y rapporte (système humanitaire, aide humanitaire, coordination humanitaire, principes humanitaires, etc.)

28.	Renforcement des capacités des organisations afin de les appuyer dans leur structuration (esprit associatif, qu'est-ce qu'une association, comment fonctionne-t-elle, son but, sa structure, etc.)
29.	Structuration d'un réseau d'OPH dans la région Est
30.	Renforcement des capacités des OPH en matière d'inclusion économique
Région du Centre	
31.	Accompagnement des OPH : En les formant sur le plaidoyer, le lobbying, le leadership et la collecte de fonds
32.	<p>Restructuration organisationnelle du réseau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la <i>Platforme Inclusive Society for Persons with Disabilities</i> dans la révision de son statut, de son règlement intérieur et des textes spécifiques de fonctionnement de ses antennes locales pour une organisation forte et mieux structurée ; - Renforcer les capacités de son Bureau Exécutif et des membres des Organisations Fédératives en matière de gestion organisationnelle, de leadership associatif, de plaidoyer et de lobbying ; - Appuyer la Direction Exécutive du réseau national dans la mise en œuvre d'actions de plaidoyer en tant que partenaire technique et/ou financier afin de promouvoir l'inclusion des personnes vivant le handicap à tous les niveaux (accès à l'éducation, accès aux infrastructures publiques, santé, formation professionnelle, emploi, sports, loisirs, ...).
Propositions générales	
33.	Renforcement des capacités des leaders d'OPH afin d'en faire des formateurs de formateurs (compétences en matière de plaidoyer, lignes directrices humanitaires, principes, politiques institutionnelles et de protection, compétences en matière de leadership, mobilisation des ressources, outils de collecte de données et établissement de rapports).
34.	Attribution systématique des créneaux horaires à l'inclusion des personnes vivant le handicap lors des réunions de groupe.
35.	Encouragement du partage d'expérience entre les OPH

6. CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de cartographier les OPH et les ONG axées sur le handicap au Cameroun, et d'analyser leur implication dans l'action humanitaire, afin de proposer des actions de renforcement des capacités si nécessaire. Au terme de cette étude, 311 OPH et ONG axées sur le handicap ont été identifiées. Leur implication dans l'action humanitaire varie d'une région à l'autre en fonction de la situation humanitaire qui prévaut, de la structuration et du renforcement des capacités des organisations.

Bien que toutes les OPH et les ONG axées sur le handicap souhaitent participer à l'action humanitaire, elles ne disposent pas des capacités techniques, logistiques et matérielles nécessaires pour s'impliquer pleinement dans l'action humanitaire. Elles sont confrontées à de nombreuses difficultés, principalement liées à des problèmes de développement organisationnel, à l'insuffisance de ressources financières, aux défis liés à l'accessibilité et au transport, à l'insuffisance de communication et d'information entre les acteurs, aux connaissances techniques limitées en matière d'action humanitaire et d'activités connexes. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont les plus structurées et les plus impliquées en raison de la situation sécuritaire qui y prévaut et du renforcement des capacités dont les OPH ont bénéficié des partenaires depuis plusieurs années. Au niveau central, il existe également des organisations faïtières qui fédèrent différents types de handicap. La *Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities* apparaît comme le réseau le plus représenté avec une couverture géographique des huit autres régions du Cameroun. Cette structure faïtière doit pouvoir faire face à ses nombreux défis avec le soutien de toutes les parties prenantes afin de doter les OPH d'une structure nationale solide.

La principale recommandation pour une meilleure participation des OPH à l'action humanitaire est la structuration et l'amélioration du fonctionnement des OPH et de leurs réseaux, ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques.

Références Bibliographique

- CBCHS, 2021, Situational analysis of the context of disability and inclusive development in the Northwest Region of Cameroon ;
- Jeunes Solidaires Pour le Développement Inclusif (JSD), Juin 2022, Rapport Final de la cartographie des Organisations des Personnes vivants avec le Handicap dans la Région de l'Adamaoua ;
- UEBC (Février 2022), fiches signalétiques des organisations de personnes vivant avec un handicap dans la région de l'Extrême Nord Cameroun ;
- IASC Guidelines on the Inclusion of Persons with Disabilities in Humanitarian Action, 2019 ;
- OCHA, January to June 2022, Cameroon Humanitarian Dashboard ;
- Law No 90/053 of 19th December 1990 on freedom of association which provides the legal framework for the creation and running of OPHs/Associations of Persons with Disabilities. in Cameroon ;
- Law No 92/06 of August 1992; completed by its decree of application No 92/455/PM of 23rd November 1992 on the creation and functioning of common initiative groups ;
- MINATD (2015): Plan National de Contingence (PNC)', elaborated by the Office of coordination of humanitarian affairs (OCHA) ;
- MINAS (2009) : Politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Cameroun ;
- Status of Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities: <https://plateformeinclusivesociety.org/documents/reglement-interieur.pdf> ;
- Livre blanc sur la condition des personnes handicapées au Cameroun, (UNAPHAC), Sous la direction de Ondoua Abah Gabriel, Presses Universitaires d'Afrique, 70p.

Annexes

Annexe 1: Liste des personnes interviewées

N°	Noms et prénoms	Institutions	Poste occupé	Contacts	Villes	Date de l'interview
1.	TCHOTCHOM Emmanuelle Flaure Virginie	Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities	Directrice Exécutive	Tel.: 672538137 / 690380825 Email: etchotchom@yahoo.com ; plateforme.aepwd@gmail.com	Yaounde	08.10.2022
2.	MWADA Koukou	MINAS	Chef de service de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées	Tel.: 696121378 Email: kokobeckie@gmail.com	Yaounde	18.10.2022
3.	DJOKO Solange	MINAT	CEA/2 DPC	Tel.: 699243651 / 674995238 Email: sosomotue02@gmail.com	Yaounde	18.10.2022
4.	HOPP BITEP Emmanuel	MINAT	APC Agent	Tel.: 671 28 77 78 Email: emmanuelhoppbitep@gmail.com	Yaounde	18.10.2022

5.	KAMEN Claude François	PROMHAND ICAM	Coordonnateur	Tel.: 699886762/ 670678692 Email: claudekamen@yahoo.fr	Yaounde	11.11.2022
6.	AGBOR Valery	CUAPDW Southwest	Coordonnateur	Tel.: 675 30 66 99	Buea	10.10.2022
7.	Ali Abdelrahman A. DAWOUD	OCHA	HAO/ Chef du sous bureau - Régions NWSW - Buea	Tel.: 691511590 Email: abdelrahmana@un.org	Buea	09.11.2022
8.	MBA Ignace Joel	MINAS	Agent	Tel.: 675977197 Email: ignacejoelmba@gmail.com	Buea	09.11.2022
9.	NTUBA Thomson	Nicky's Foundation	Coordonnateur	Tel.: 677793197	Buea	2.11.2022
10.	Julius Penn NCHUMU	PCRS	Responsable de Programme	Tel.: 675371627	Buea	26.10.2022
11.	Hilary EWANG NGIDE	Centre for community regeneration and development (CCREAD)	Cheffe d'équipe	Tel.: 675451405 Email: hilaryngide@ccreadcameroon.org	Buea	26.10.2022
12.	FOKOU Dimitri	Centre d'Alphabétisa tion Fonctionnelle	Coordonnateur	Tél.: 697 488 843	Douala	27.10.2022

		pour Déficients Auditifs (CAFDA)				
13.	FOPA Jean Pierre	plateforme littoral	Délégué Régional	Tel.: 697363946 Email: ipfopa@yahoo.fr	Douala	27.10.2022
14.	BIWOLE Alex	Communauté urbaine d'Ebolowa	Chef de service des affaires sociales et culturelles	Tel.: 694 34 18 10	Ebolowa	29.10.2022
15.	BAOSSAS Carène	MINAS - Centre social d'Ebolowa 2	Chef de centre	Tel.: 699 66 08 37	Ebolowa	29.10.2022
16.	CHELEWA Christelle	Centre social de Bafoussam 1 ^{er}	Assistante sociale- intérim du chef de centre social de Bafoussam 1 ^{er}	Tel.: 678005619	Bafoussa m	31.10.2022
17.	MAFOMDJO Agathe	Centre social de Bafoussam 1 ^{er}	Assistante sociale	Tel.: 69432648	Bafoussa m	31.10.2022
18.	FONDOP Samuel	SOFAD	Délégué Régional de la region de l'Ouest pour la Plateforme Inclusive Society for	Tel.: 677683258/ 699797280	Bafoussa m	31.10.2022

			Persons with Disabilities			
19.	FRU Chick SAMA	CUAPDW – Northwest	Coordonnateur général	Tel.: 674170606 Email: cuapwd2008@gmail.com ; info@cuapwdce.nco.org	Bamenda	02.11.2022
20.	MBIYDZENYU Y Ferdinand SONYUY	Reconciliation and Development Association (RADA)	President / CEA	Tel.: 674733730 Email: ferdinantmbiy@ecdev.org	Bamenda	1.11.2020
21.	AWA Jacques Chirac	CBCHS	Responsable de Programme	Tel.: 676177732 Email : spd@cbchealthservices.org	Bamenda	1.11.2020
22.	ASHU BOKWE Jeslen	International Rescue Committee (IRC) Northwest	Responsable de la Protection	Tel.: 673472925 Email: ashubokwe.jeslen@rescue.org	Bamenda	02.11.2022
23.	BONGWONG Justin	International Rescue Committee (IRC)	Protection assistant	Tel.: 681460825 Email: justinberinyuy. bongwong@rescue.org	Bamenda	02.11.2022
24.	NKWENTI Roxane BIH	Norwegian Refugee council (NRC)	Information and legal assistance Officer	Tel.: 675047380 Email: nkwenti.bih@nrc.no	Bamenda	02.11.2022

25.	DAMENI Oussematou	Fondation pour le Développement Intégré (IDF)	Directrice	Tel.: 677755975 Email: idfbamenda@gmail.com	Bamenda	02.11.2022
26.	MPOT Armelle Diane	MINAS	Cheffe service de la promotion des droits des personnes handicapées	Tel.: 691818782/ 681416361	Bertoua	03.11.2022
27.	ABOU Berte	Jesuite Relief Services (JRS)	Coordonnateur moyens de subsistance	Tel.: 674153323 Email: Abou.berte@jrs.net	Bertoua	03.11.2022
28.	KEDE Charles Christian	Plan International	Coordonnateur du projet « Protection et éducation des enfants réfugiés, Est – Adamaoua – North »	Tel.: 681332923 Email: Charles.kede@plan-international.org	Bertoua	16.11.2022
29.	MAHAMAT MAHAMAT Lamine	Première Urgence International (PUI)	Référent Protection & Problématique du Do No Harm	Tel.: 655 56 66 13 Email: mar.prot.rrm@premiere-urgence-cmr.org	Maroua	11.11.2022
30.	DAGUE Monique	Codas Caritas-Projet de lutte	Coordonnatrice	Tel.: 696043870 Email: monique.dague@yahoo.com	Garoua	05.11.2022

		contre le handicap				
--	--	-----------------------	--	--	--	--

Annexe 2: Questionnaire pour les OPHs

Cartographie des capacités humanitaires des OPH et des ONG axées sur le handicap au Cameroun

QUESTIONNAIRE POUR LES OPH

<https://ee.kobotoolbox.org/x/BocWrVfo>

INTRODUCTION

CBM (Christian Blind Mission) met actuellement en œuvre la phase 3 du projet "Leave No One Behind", qui vise l'intégration du handicap dans l'action humanitaire globale et locale en accord avec les directives du IASC sur l'inclusion. Au Cameroun, le projet prévoit de cartographier les OPH et d'analyser leur implication dans les actions humanitaires et les mécanismes de coordination humanitaire afin de proposer des actions de renforcement des capacités le cas échéant et servir de base pour la promotion d'une participation significative des OPH dans la réponse humanitaire au Cameroun. Pour mener à bien ce travail, CBM a contracté un consultant indépendant qui a développé ce questionnaire pour collecter des informations.

Après avoir rempli le questionnaire, veuillez envoyer une copie scannée du reçu de votre association à l'adresse électronique suivante : nadtakougang@yahoo.fr. Tél. 677682420

N°	Questions	Propositions de réponses
	A- IDENTIFICATION	
1.	Nom de l'organisation
2.	Adresse (Téléphone, Email)
3.	Quel est le principal moyen de vous joindre ?	- email - téléphone - autres
	Si autres, veuillez préciser
4.	Comment vous définissez-vous ?	- OPH - Réseau d'OPH - ONG axée sur les personnes vivant avec un handicap - Autres
	Si autres, précisez

5.	Quel est l'objectif principal de votre organisation
6.	Êtes-vous officiellement enregistré ?	- Oui - Non
	Si oui, veuillez indiquer le numéro d'enregistrement et l'année de création
	Si non, quels sont les obstacles à votre enregistrement ?
7.	Dans quelle région êtes-vous basés ?	Choisir une des dix régions
8.	Dans quelle ville êtes-vous basés ?
9.	Quelle est la couverture territoriale de votre organisation ?	- Locale - Départementale - Régionale - Nationale - Internationale
10.	Pour quelles raisons avez-vous cette couverture géographique ?
11.	Quel est le nom et la fonction de la principale personne responsable de l'organisation ?
12.	Genre	- Homme - Femme
	Éprouvez-vous des difficultés à voir, même avec des lunettes ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je ne vois rien du tout.
	Éprouvez-vous des difficultés à entendre, même avec une prothèse auditive ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je n'entends rien du tout.
	Éprouvez-vous des difficultés à marcher ou à monter les escaliers ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je n'y arrive pas du tout
	Éprouvez-vous des difficultés à vous rappeler certaines choses et à vous concentrer ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je n'y arrive pas du tout.

	Éprouvez-vous des difficultés à prendre soin de vous, à vous laver ou à vous habiller, par exemple ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je n'y arrive pas du tout.
	Éprouvez-vous des difficultés à communiquer dans votre langue habituelle (d'usage), à comprendre les autres ou à vous faire comprendre, par exemple ?	a. Non, pas du tout. b. Oui, un peu. c. Oui, beaucoup. d. Je n'y arrive pas du tout
13.	Votre organisation est-elle spécialisée dans un type particulier de handicap ?	- Oui - Non
	Si oui, sélectionnez le type de handicap sur lequel vous travaillez.	- Mobilité et déficiences physiques. - Déficiência visuelle - Déficiência auditive - Déficiência intellectuelle - Déficiência de la parole - Personne épileptique - Albinos - Autres - toutes les catégories ci-dessus
	Si autres, veuillez préciser
14.	Qui sont les membres de votre organisation ?	- Individus - Associations - Autres
	Si autres, veuillez préciser
15.	Nombre de membres actifs à ce jour	- Moins de 30 - 30 à 59 ans - De 60 à 99 ans - Plus de 100 - Ne sait pas
16.	Connaissez-vous les autres OPH et ONG axées sur le handicap dans votre région ?	- Non, aucune - Oui, quelques-unes d'entre elles - Oui, la plupart d'entre elles - Oui, toutes
17.	Êtes-vous membre d'un réseau national d'organisations de personnes vivant avec un handicap ?	Oui - Non
	Si oui, veuillez préciser
18.	Votre organisation est-elle membre d'un d'un réseau national	- Oui - Non

	d'organisations de la société civile non axée sur le handicap ?	
	Si oui, veuillez préciser
	Si Non, quelles en sont les raisons ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nous n'y avons pas pensé - Nous n'en connaissons aucune - Nous ne sommes pas intéressés - Nous avons des difficultés à intégrer d'autres réseaux nationaux d'organisations de la société civile qui ne sont pas axés sur le handicap
	Si vous avez des difficultés à intégrer d'autres réseaux nationaux, veuillez lister les trois principales difficultés rencontrées
B. EXPERIENCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE		
18.	Selon vous, qu'est-ce que l'action humanitaire, en moins de 10 mots ?
19.	Que savez-vous du Système Humanitaire en moins de 10 mots ?
20.	Que savez-vous de la coordination humanitaire ?;
21.	Etes-vous intéressé(e) à être impliqué(e) dans l'action humanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non
	Si oui, quelles sont vos principales motivations ?;
	Si non, pourquoi ce manque d'intérêt ?
22.	Votre zone de couverture connaît-elle (ou avait-elle connu) une crise humanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non
	Si oui, quelle est la nature de cette crise ?	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits armés - Déplacements - Catastrophe naturelle - Autres
	Si autres, veuillez préciser
23.	Avez-vous activement participé dans la réponse à cette crise humanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non

	Si oui, comment avez-vous assisté les personnes vivant avec un handicap touchées par cette crise ?	
24.	Avez-vous participé à des réunions avec des acteurs humanitaires ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non
	Si oui à quel niveau ?	<ul style="list-style-type: none"> - Communautaire - regional - national
	à quel titre intervenez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire - Acteur humanitaire - Organisation de personnes vivant avec le handicap - Partenaire - Autres
	Si autres, veuillez préciser
	Si non, quelles en sont les raisons ?	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accessibilité - Manque de financement - Manque d'informations - Pas dans notre domaine d'intervention - Manque de connaissances techniques - Autres
	Si autres, veuillez préciser
25.	A quel niveau votre organisation est-elle impliquée dans la réponse humanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant l'évaluation des besoins - Pendant la planification - Pendant la mise en œuvre - Pendant le suivi et l'évaluation - Participation aux réunions du cluster - Tout ce qui précède - Autres
	Si autres, veuillez préciser
26.	Qu'est-ce qui justifie votre intervention dans la réponse humanitaire à cette crise ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'objet social de notre organisation - La disponibilité des possibilités de financement - La finalité humanitaire - L'assistance aux personnes handicapées - Autres

	Si autres, veuillez préciser
27.	Quelles difficultés rencontrez-vous lors de vos interventions dans les zones humanitaires ?
28.	Avec quels acteurs humanitaires avez-vous travaillé ou travaillez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - ONG internationales - Agences du système des Nations Unies - ONG nationales - Autres
	Si autres, veuillez préciser
29.	Veuillez nommer les acteurs humanitaires avec lesquels votre organisation a actuellement un partenariat fort
30.	Quel est l'objectif de votre partenariat ?;
31.	Pourriez-vous proposer 4 recommandations pour une meilleure implication des OPH dans l'action humanitaire ?;
32.	Avez-vous des bonnes pratiques ou pratiques innovantes à partager, concernant votre implication active à la réponse humanitaire ? Si oui, veuillez préciser
33.	Avez-vous identifié une mauvaise pratique concernant votre implication active dans la réponse humanitaire ? Si oui, veuillez préciser